

INTRODUCTION

AU THESAURUS LINGVAE LATINAE

I. L'institution	35
A. Historique	35
B. Rédacteurs et collaborateurs	37
C. Archives de fiches et bibliothèque	37
II. Le dictionnaire	38
A. Documentation lexicographique de base	38
B. L'article	38
1. Lemme	39
2. Préambule	39
3. Partie principale	40
a. Définition	40
b. Histoire du mot	40
4. Appendices	42
C. Signes techniques	43

I. L'institution

A. Historique

Dès la Renaissance, le besoin qu'on ressentait de disposer d'un dictionnaire de la langue latine fondé sur un dépouillement étendu des textes antiques inspira à plus d'une reprise des tentatives individuelles: ainsi celles des philologues R. Estienne, E. Forcellini, I. J. G. Scheller ou R. Klotz¹⁾. Il apparut cependant clairement qu'une telle œuvre ne pouvait pas être réalisée dans toute son ampleur par un seul homme.

Dans le cours du 19^e siècle, divers plans furent conçus pour élaborer un Trésor complet de la langue latine comme œuvre collective d'une société de lexicographes²⁾, mais ils n'aboutirent pas, et il fut réservé à Eduard Wölfflin de créer le Thesaurus Linguae Latinae. Wölfflin fonda l'«Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik ... als Vorarbeit zu einem Thesaurus Linguae Latinae»; ce périodique, dont le premier volume parut en 1884³⁾, contient de nombreux articles d'essai destinés au futur dictionnaire. Wölfflin s'assura la collaboration de nombreux philologues et répartit entre eux les textes latins afin qu'ils les préparent en vue de leur mise sur fiche et de leur dépouillement lexical.

¹⁾ Détails à ce sujet dans F. Heerdegen, «Lateinische Lexikographie», in: Stolz-Schmalz, Lateinische Grammatik, Handbuch der Altertumswissenschaft II 2, München 1910⁴, 693sqq.

²⁾ Sur tout cela, se reporter avant tout, outre Heerdegen: à la préface du premier volume du Thesaurus, 1900; A. Szantyr in: Hofmann-Szantyr, Lateinische Syntax und Stilistik, Handb. d. Altertumswiss. II 2,2, München 1965 (réimpr. 1972), dans l'appendice, p. 74 s.; W. Ehlers, «Der Thesaurus

Linguae Latinae. Prinzipien und Erfahrungen», Antike und Abendland 14, 1968, 172 s.; G. Polara, II «Thesaurus Linguae Latinae», in: A. Garzya – M. Gigante – G. Polara, Omaggio a B. G. Teubner, Napoli 1983, 77–111.

³⁾ Après la publication du premier fascicule du Thesaurus, ce périodique continua de paraître jusqu'en 1908 avec le sous-titre «als Ergänzung zu dem Thesaurus Linguae Latinae».

Quelques années plus tard, en 1893, grâce notamment à l'intervention efficace de Theodor Mommsen, les cinq Académies de Berlin, Goettingue, Leipzig, Munich et Vienne prirent la décision de publier un *Thesaurus Linguae Latinae*. D'un commun accord, on fixa comme base du dictionnaire une mise sur fiches complète de tous les textes conservés antérieurs au milieu du 2^e siècle après J.-C. et un dépouillement sélectif, mais étendu, des textes postérieurs (jusqu'à l'an 600 environ) et des inscriptions, lequel serait exécuté par des spécialistes⁴). Dès 1894, les travaux furent coordonnés à partir de deux centrales, l'une à Goettingue, dirigée par F. Leo, et l'autre à Munich, dirigée par E. Wölfflin; en 1899, ils avaient si bien progressé qu'à Munich, où l'ensemble du matériel avait été entre-temps rassemblé, on put entreprendre la préparation effective des articles du dictionnaire⁵). En 1897 déjà, un contrat avait été conclu avec la maison d'édition de Leipzig Teubner, en vue de la publication du *Thesaurus*.

On avait prévu à l'origine qu'il faudrait cinq ans pour rassembler le matériel et quinze ans pour rédiger le dictionnaire. Le premier fascicule parut en 1900, mais en 1912, bien qu'on se fût efforcé par tous les moyens de soutenir un rythme de travail rapide, seuls les quatre premiers volumes in-folio étaient entièrement achevés⁶), et l'on se vit contraint de prolonger les délais dans un premier temps jusqu'en 1930 (l'on fit remarquer que, pour une entreprise qui n'avait pas son pareil, on n'avait disposé d'aucun modèle pour l'établissement d'un calendrier).

Les bouleversements politiques et économiques de notre siècle, qui menacèrent le *Thesaurus* dans son existence même et entravèrent la progression du travail, n'expliquent pas à eux seuls que le second délai fixé pour l'achèvement complet de l'œuvre n'ait pas plus été respecté que le premier: l'évolution des méthodes lexicographiques a aussi joué un rôle important. D'une part, plus on s'éloigna de l'époque où la documentation de base avait été élaborée, moins il fut possible de se fonder sur les seules fiches comme bases du travail de rédaction, comme cela avait été prévu à l'origine; depuis fort longtemps, le texte des fiches est contrôlé dans les meilleures éditions critiques, et l'on recourt pour l'interprétation à tous les instruments de travail qu'il faut. D'autre part, les progrès de la philologie et des sciences de l'antiquité ont eu pour effet que les exigences des utilisateurs du dictionnaire se sont continuellement accrues, notamment en ce qui concerne l'antiquité tardive et plus particulièrement les textes patristiques, qu'on prit plus largement en considération, tout d'abord en procédant à des dépouillements supplémentaires, puis en adaptant la présentation des articles. Enfin et surtout, l'expérience accumulée des auteurs d'articles a permis l'élaboration de critères et de méthodes d'analyse linguistique et de description lexicographique qui ont eu pour effet qu'on s'est écarté toujours plus de la pratique des premières années. Il fallut donc bien tenir compte de tous ces facteurs, qui résultaient de l'influence réciproque exercée par les progrès des disciplines linguistiques et philologiques d'une part et le développement du *Thesaurus* de l'autre.

Pour la publication de compléments, d'explications ou de considérations marginales relatifs à des articles du *Thesaurus*, on inaugura en 1934 la série des «*Beiträge aus der Thesaurus-Arbeit*», qui parurent tout d'abord dans le *Philologus*, puis, dès 1952, dans le *Museum Helveticum*⁷).

L'entreprise, fondée par les Académies de langue allemande, aurait déjà à peine survécu aux suites de la première guerre mondiale si elle n'avait pas bénéficié de multiples appuis à l'étranger⁸). Après la seconde guerre mondiale, le *Thesaurus* dut la garantie de sa survie à la fondation de la Commission internationale du *Thesaurus*, formée de représentants d'Académies allemandes et étrangères, et d'autres organisations scientifiques⁹), et qui patronne l'ouvrage comme éditrice depuis 1949.

⁴) V. sous IIA des détails sur l'étendue de la documentation lexicale à disposition.

⁵) C'est alors qu'entra en fonction un rédacteur en chef pour diriger l'élaboration proprement dite du dictionnaire; au début F. Vollmer, qui eut pour successeurs E. Lommatzsch 1905–1912, G. Dittmann 1912–1936, B. Rehm 1936–1942, H. Rubenbauer (à titre temporaire) 1942–1947, H. Haffter 1947–1952, W. Ehlers 1952–1974, dès 1974 P. Flury.

⁶) Les volumes suivants ont paru jusqu'à présent (depuis 1901, chaque cahier porte à la première page la date à laquelle le bon à tirer correspondant a été donné):

vol. I	A-Amyzon	1900(–1905)	VI 2	G	1925–1934
	II an-Byzeres	1900–1906	VI 3	H	1936–1942
	III C-comus	1907(–1912)	VII 1	I-intervulsus	1934–1964
	IV con-cyulus	1906–1909	VII 2	intestabilis- lyxipyretos	1956–1979
	V 1 D	1909–1934			
	V 2 E	1931–1953	VIII	M	1936–1966
	VI 1 F	1912–1926	IX 2	O	1968–1981

Onomasticon vol. II C 1907–1913 III D 1914–1923

Pour ce qui concerne l'*Onomasticon*, dont la poursuite a été différée, v. II A. L'élaboration du vol. IX 1 N a dû être provisoirement différée pour des raisons d'organisation du travail; l'avancement de la publication aurait en effet été gravement compromis par de nombreux articles impliquant une matière très vaste.

⁷) Les vingt premiers mélanges de cette série ont été réimprimés dans un volume collectif «*Beiträge aus der Thesaurus-Arbeit*», publié par le *Thesaurus Linguae Latinae*, avec une préface de Heinz Haffter, Leiden 1979.

⁸) Cette situation est illustrée par exemple par la liste de bienfaiteurs étrangers qui se trouve au début du volume VI.

⁹) Les éditeurs et adiuteurs sont énumérés au dos de la couverture de chaque fascicule et après la page de titre dans chaque volume.

B. Rédacteurs et collaborateurs

L'équipe du Thesaurus comprend environ vingt personnes : le rédacteur en chef, les rédacteurs de volumes et les collaborateurs titulaires et temporaires. Dès l'origine, il y eut des Allemands et des Autrichiens parmi les collaborateurs ; à partir des années vingt, et surtout après la création de la Commission internationale du Thesaurus, le caractère international de l'équipe s'est de plus en plus affirmé.

Le financement de l'entreprise est assuré en grande partie par la République Fédérale d'Allemagne, et notamment par la Bavière ; mais les autres pays et institutions qui sont représentés dans la Commission participent également à ce financement, soit en versant une contribution au budget de l'Institut, soit en déléguant, le plus souvent pour deux ou trois ans, des boursiers comme collaborateurs.

L'entreprise bénéficie en outre de l'appui de conseillers scientifiques extérieurs à l'Institut : parmi eux, il y a toujours un spécialiste de linguistique indo-européenne qui fournit les étymologies, un spécialiste de philologie romane qui fournit les indications concernant l'évolution ultérieure des mots dans les langues romanes, enfin un cercle de relecteurs d'épreuves en Allemagne et à l'étranger, qui contrôlent les articles plus particulièrement sous l'angle de leurs spécialités et fournissent des corrections et des suggestions précieuses¹⁰).

C. Archives de fiches et bibliothèque

Le « trésor » de l'Institut du Thesaurus est constitué par les archives de fiches, qui comptent aujourd'hui environ dix millions de fiches et englobent le vocabulaire latin des origines jusqu'aux environs de l'an 600. Les fiches sont classées d'après l'ordre alphabétique des lemmes et, à l'intérieur de chaque lemme, en ordre chronologique. La fiche porte le lemme dans son contexte ou, ce qui est fréquent pour les textes dépouillés sélectivement, une simple référence, ou encore, occasionnellement pour des auteurs tardifs, un simple renvoi à un index ou à une concordance. Les fiches ne fournissent donc aucune amorce de l'analyse sémantique, syntaxique ou stylistique du mot dans son contexte ; cette analyse incombe à l'auteur de l'article.

Parallèlement aux archives de fiches s'est développée une bibliothèque, qui constitue, dans le domaine de la langue et de la littérature latines, un instrument de travail richement fourni et abondamment annoté ; les archives de fiches et la bibliothèque sont accessibles aux hôtes de passage.

¹⁰) Les noms de toutes les personnes qui, dans l'Institut ou à l'extérieur, ont collaboré à un fascicule ou à un volume sont énumérés, comme ceux des éditeurs et des adiutores, au dos de la couverture du fascicule ou en tête du volume concernés. En outre, dès le volume I, chaque article ou

groupe d'articles est signé ; de plus, à partir du volume V, le nom de l'auteur est placé à la fin de chaque page. Le nom du rédacteur du volume est signalé par un sigle à la première page de chaque cahier.

II. Le dictionnaire

A. Documentation lexicographique de base

La documentation de base pour l'élaboration des articles, telle qu'elle est conservée dans les archives de fiches, comprend une mise sur fiches intégrale de tous les textes conservés depuis les débuts de la littérature latine jusqu'à l'époque des Antonins. Certains auteurs et textes postérieurs, jusqu'à la période où les langues romanes commencent à diverger les unes des autres, c'est-à-dire jusqu'aux environs de l'an 600, ont également été l'objet de ce traitement intégral, soit dès l'origine, soit ultérieurement¹⁾.

La majorité des textes de cette époque tardive n'ont cependant été soumis qu'à un dépouillement sélectif, qui néanmoins a été progressivement étendu et complété, si bien que, actuellement, les archives du Thesaurus contiennent des extraits ou, le cas échéant, des renvois à des index spéciaux concernant pratiquement tous les textes conservés jusqu'à l'an 600 après J.-C.

Dès après la publication du premier volume, en 1900, on entreprit la compilation d'addenda, qui s'accroissent sans cesse, tout particulièrement par des dépouillements supplémentaires, par la prise en compte de textes nouvellement découverts – surtout des inscriptions – et par l'exploitation des principales revues spécialisées et autres publications pertinentes²⁾.

La limitation du dépouillement pour la période tardive à des extraits caractéristiques sur le plan lexicographique s'est révélée opportune et judicieuse pour l'élaboration du Thesaurus. Quand bien même la prise en compte intégrale de textes étendus (par exemple les œuvres de Pères de l'Eglise) serait aujourd'hui plus aisément réalisable grâce à l'ordinateur, elle impliquerait cependant un tel investissement en temps et en travail pour extraire de cette masse les éléments importants sur le plan lexicographique que cette manière de procéder ne peut pas être envisagée³⁾. Ce sont

¹⁾ Les archives du Thesaurus contiennent ainsi à l'heure actuelle le dépouillement intégral des auteurs suivants de l'époque tardive (de nombreux textes de faible étendue sont omis dans cette liste): Fronton, Gaius, Apulée, les Digestes, Minucius Félix, Tertullien, Cyprien, les *Scriptores Historiae Augustae*, Arnobe, Iuvenius, la *Peregrinatio Aetheriae*, Aviénus, les soixante-cinq premières lettres de Jérôme, la Vulgate, Prudence, la Cité de Dieu d'Augustin, Commodien, les Codes Théodosien et Justinien, la Consolation de Boèce, la *Regula Magistri* et la Règle de saint Benoît. Parmi les inscriptions, celles de l'époque républicaine, dans la mesure où elles se trouvent dans le premier volume du CIL, sont intégralement dépouillées, comme aussi de nombreuses inscriptions importantes de l'époque impériale; pour toutes les autres inscriptions, de même que pour les papyrus, les archives du Thesaurus ne contiennent qu'un dépouillement sélectif.

²⁾ Pour plus de détails, v. P. Flury, «Aus den Addenda des Thesaurusarchivs», *Museum Helveticum* 41, 1984, 42 ff.

³⁾ Les seules œuvres d'Augustin peuvent montrer la mesure dans laquelle une mise sur fiches intégrale aurait enflé, hors de toute proportion raisonnable et utilisable, la documentation de base: leur dépouillement exhaustif aboutirait pratiquement à accroître de moitié l'ampleur actuelle des archives du Thesaurus.

les concordances et les index d'auteurs – qui paraissent aujourd'hui en nombre toujours croissant – ainsi que les banques de données actuellement en cours d'élaboration qui répondent aux besoins des chercheurs qui désirent des dépouillements exhaustifs sur des points spéciaux.

A l'origine, il était prévu que le dictionnaire comprendrait aussi les noms propres. Pour les lettres A et B, ils sont insérés dans les volumes I et II entre les noms communs, puis ils ont été publiés à part dans un *Onomasticon* pour les lettres C et D; par la suite, la continuation de l'*Onomasticon* – qui, plus qu'aux philologues, rend service aux historiens et aux prosopographes – a été différée sine die au profit d'un traitement plus rapide des noms communs. Les éventuelles difficultés qui peuvent surgir à propos de la distinction entre nom propre et nom commun sont résolues de cas en cas selon les spécificités de chaque lemme⁴⁾.

Il est en principe tenu compte des mots grecs quand ils sont utilisés sous une forme latinisée (par exemple *ostracum ὄστρακον*). Dans les cas aussi où la forme latine correspond à la forme grecque (par exemple *ostracoderma ὄστρακόδερμα*), ils sont pris en compte, sauf s'il appert des caractères utilisés ou du contexte qu'il s'agit de la citation d'un mot grec. Il est cependant évident que, dans ce domaine, une parfaite cohérence n'est pas réalisable, ne serait-ce que parce que les éditions de textes latins procèdent diversement quant à la graphie des mots grecs et à leur attestation dans les manuscrits; l'uniformité ne règne par conséquent pas davantage dans les collections des archives du Thesaurus⁵⁾.

B. L'article

Etant donné que chaque mot est une entité de la langue qui a sa propre histoire, on ne peut pas établir de règles détaillées et impératives pour la présentation lexicographique d'un lemme dans son évolution diachronique. Ce principe doit être d'emblée formulé avec beaucoup de netteté. Il s'est cependant dégagé de l'expérience accumulée un certain nombre de procédures qui se sont révélées appropriées; voici un bref exposé des principales d'entre elles.

Comme cela a été le cas pour d'autres dictionnaires historiques, par exemple le dictionnaire de la langue allemande de Grimm, l'affinement progressif de la méthode lexicographique a déterminé au cours des années une évolution dans la forme des articles, qui ne sont plus constitués par une énumération relativement simple des attestations, mais offrent dans les volumes récents une structuration plus élaborée et des interprétations plus ex-

⁴⁾ Ainsi l'on trouve, groupées avec le nom commun, les attestations de *luna*, *musa*, *oceanus*, *ops* désignant des divinités; la décision de réserver pour l'*Onomasticon* des mots comme *levita* et *palatium* fut moins judicieuse.

⁵⁾ On ne trouvait par exemple pas à l'origine dans la documentation une série d'attestations chez Cicéron de termes grecs comme *epagoge*.

plicités⁶). Le lecteur comprendra aisément qu'il n'est pas possible de tenir compte ici en détail des nombreuses différences qui ont résulté de cette évolution dans la rédaction des articles.

Un article est en principe toujours formé des éléments principaux suivants: lemme, préambule, partie principale avec définition et histoire du mot, à quoi s'adjoignent le cas échéant divers appendices.

1. Lemme

Dans le lemme, l'orthographe et la prosodie sont dans une large mesure normalisées, si bien que, exception faite de quelques cas particuliers, chaque mot apparaît sous sa forme lexicographique normale et courante. On indique ensuite les formes de base qui déterminent la flexion en tenant compte de leur existence effective: les formes de base non attestées ne sont pas systématiquement reconstruites.

Un mot qui doit être considéré comme la forme fléchie d'un autre mot, devenue indépendante, par exemple un adjectif ou un substantif qui est en fait un participe, est traité, sans égard pour l'ordre alphabétique, comme lemme secondaire à la suite du mot de base auquel il appartient (en général cependant, un renvoi est inséré à l'endroit où il devrait se trouver selon l'ordre alphabétique). De même, les adverbes sont placés par principe à la suite des adjectifs dont ils dérivent, et, parfois, certaines locutions sont groupées avec le mot de base correspondant (ainsi *ius iurandum* après *ius*, *lucri facio* après *lucrum*).

Les mots douteux ou non admis sont précédés d'un point d'interrogation ou d'une croix; les lemmes qui n'appartiennent pas au latin de l'antiquité sont placés entre parenthèses carrées.

Le signe [■] placé devant le lemme signifie que l'article ne contient pas toutes les attestations enregistrées dans les archives du Thesaurus (v. 3bβ).

La prosodie est indiquée dans le lemme pour toutes les voyelles longues au moyen du signe de la longue (exception: l' *-o* de la première personne du singulier des verbes et du nominatif singulier des substantifs en *-io*, dont l'abrègement est devenu fréquent déjà tôt). Pour assurer l'uniformité du dictionnaire, ce traitement est aussi appliqué aux mots qui n'apparaissent que dans le latin tardif, à une époque où l'on n'a plus lieu de supposer que subsistait la distinction entre longues et brèves; dans ce cas, la quantité est définie selon les règles de l'étymologie.

⁶ On comparera par exemple *praecedo* dans le volume X avec *antecedo* dans le volume II; pour plus de détails, v. P. Flury dans: «Der Thesaurus Linguae Latinae», *Eirene* 24, 1987, 8–15.

2. Préambule

Dans le préambule qui suit le lemme, on réunit des données antiques et modernes de caractère général qui n'appartiennent pas directement à l'histoire du mot. C'est à peu près la séquence suivante qui s'est petit à petit constituée:

Etymologie: Exception faite des mots qui ne soulèvent aucun problème particulier (par exemple les mots composés), les données qui concernent l'étymologie sont dues à un spécialiste de linguistique indo-européenne; ces indications sont suivies du sigle du nom de leur auteur et insérées entre parenthèses carrées.

Données antiques concernant l'étymologie (de origine): Elles sont énumérées sans qu'il soit tenu compte des points de vue de la science moderne.

Orthographe (de scriptura): Les graphies qui divergent de la forme normale indiquée dans le lemme sont énumérées en tenant compte avant tout des inscriptions, des papyrus et des manuscrits antérieurs à l'an 600, ainsi que des témoignages y relatifs des grammairiens anciens.

Abréviations du radical du mot (notatur): On enregistre essentiellement celles qu'attestent les inscriptions, les monnaies et les papyrus; en règle générale cependant, l'omission de la seule terminaison n'est pas retenue.

Notae Tironianae (Not. Tir.): Sauf cas particulier, on se borne, à ce sujet, à indiquer le renvoi à l'édition de référence.

Données concernant le genre (de genere): On leur adjoint celles qui concernent les changements de genre, ainsi que les témoignages y relatifs des grammairiens anciens.

Données concernant les formes (de formis): On enregistre en priorité les formes qui divergent de la forme normale, ainsi que les témoignages y relatifs des grammairiens anciens.

Données concernant la prosodie (de prosodia): On y trouve rassemblés les témoignages antiques et les observations de l'auteur de l'article sur les irrégularités de la prosodie.

Témoignages antiques sur la signification (de notione): Ils sont enregistrés à cette place dans la mesure où ils ne sont pas cités en relation avec des passages ou des groupes de passages dans la partie principale de l'article; les gloses sont mentionnées à la fin de cette section.

«*legitur inde a ...*»: On fournit ici un bref aperçu chronologique sur les auteurs qui utilisent le mot; le cas échéant, on précise son emploi en poésie ou en prose, au singulier ou au pluriel, ou selon d'autres critères; on y ajoute parfois une comparaison avec des synonymes sous la forme soit d'un tableau statistique, soit d'un rapide commentaire.

Données concernant la postérité du mot dans les langues romanes: Elles sont dues à un spécialiste de philologie romane; ces indications sont suivies du sigle du nom de leur auteur et insérées entre parenthèses carrées (les abréviations qui y sont utilisées pour désigner les langues romanes sont résolues supra p. 13).

Observations concernant la critique de texte: Elles sont placées à la fin du préambule entre parenthèses carrées.

On y traite de confusions typiques avec des mots apparentés sur le plan phonétique, orthographique ou sémantique, de passages qui ne peuvent pas être mentionnés dans la partie principale de l'article à cause de la corruption du lemme ou de son contexte dans la tradition, ou aussi d'un choix de conjectures dignes d'attention.

3. Partie principale

a. Définition (équivalent sémantique)

La partie principale de l'article commence, dans les volumes récents, par une définition (si cela se révèle nécessaire, les sections peuvent aussi être précédées d'une définition spécifique). On tente d'y fournir un équivalent sémantique du lemme, normalement sous la forme *i(dem) q(uod)*. Étant donné que le Thesaurus n'est pas un dictionnaire bilingue⁷⁾, ce n'est que dans certains cas qu'on recourt dans ce but à un équivalent en grec (ainsi dans l'exemple cité plus loin, *lux*, en plus de la périphrase en latin). Le plus souvent, c'est par le moyen de synonymes, de paraphrases (solution qui s'impose dans la majorité des cas) ou de définitions qu'on tente, en se fondant si possible sur l'étymologie, de circonscrire le champ sémantique originel et principal du mot. La définition ne peut et ne veut être qu'une première approximation sémantique en vue de la prise en compte de l'éventail des significations du mot, car seul le classement des emplois dans ses diverses ramifications éclaire pleinement l'ensemble des possibilités d'utilisation du mot, cependant qu'inversement, seul cet éclairage d'ensemble fait apparaître les détails dans leur nuance exacte.

La définition est parfois complétée par des données qui la commentent (entre parenthèses ou dans un bref paragraphe introductif précédant le premier chapitre), des synonymes, des mots de sens voisin, des antonymes (v. ci-dessous section 4) ou des témoignages antiques relatifs au sens du mot.

b. Histoire du mot

α. Classement de la documentation

Dans la partie principale de l'article, les attestations sont en règle générale groupées selon un classement en sections, dont les rubriques, la séquence et la désignation selon un système de subdivisions hiérarchisées mettent en évidence l'essentiel de l'histoire du mot et de ses possibilités d'utilisation. Il appartient naturellement au lecteur de soumettre la matière ainsi présentée à un contrôle et à un jugement critiques propres. Voici à titre d'exemple les niveaux supérieurs du classement de l'article *lux* vol. VII 2 p. 1905,56 et suiv.:

i. q. claritas lucendo effecta, φῶς

caput prius: proprie

I generatim

A -x caelestis

1 diei, solis

2 signorum nocturnorum

3 fulminis

4 arcus caelestis

5 nimbi divini

B -x non caelestis

1 strictius pertinet ad ignem

2 latius vel hyperbolice

II speciatim de virtute oculorum

A per se

B cum determinatione

caput alterum: in imagine et translate

I usu profano et communi

A praevalente respectu decoris, praeclaritatis sim.

1 metonymice de hominibus

2 de ipsa praestantia

B praevalente respectu intellegentiae salutaris, revelationis, explanationis sim.

II usu Iudaeorum et Christianorum proprio

A generatim

B metonymice

C peculiaris

Sections antithétiques

Dans les premiers volumes, on se borna d'abord à juxtaposer des groupes d'attestations, puis on tendit à organiser un classement fondé sur le caractère antithétique des sections. Cela signifie qu'on établit au même niveau de subdivision hiérarchique deux ou plusieurs sections dont les rubriques contiennent des déterminations qui s'excluent mutuellement. Ainsi l'emploi métonymique de *lux* pour désigner un être humain dans l'expression *mea lux* n'est pas classé sous «caput prius: proprie», mais sous «caput alterum: in imagine et translate» dans la partie IA1 (p. 1915,8).

Il convient donc essentiellement, quand on recherche un passage, une signification ou une possibilité d'emploi, d'examiner globalement un niveau de subdivision et d'en considérer les sections antithétiques. Des rubriques qui paraissent peu claires au premier coup d'œil s'éclairent dès qu'on les met en parallèle avec les rubriques des sections antithétiques⁸⁾. Ainsi, dans le «caput prius», I «generatim» regroupe-t-il tous les emplois concrets excepté celui où *lux* désigne la lumière des yeux, dont les attestations se trouvent sous II. Dans le «caput alterum», sous II, A «generatim» réunit les emplois spécifiquement judéo-chrétiens à l'exception de ceux qui sont métonymiques (B) et de quelques cas particuliers (C).

Lorsque les emplois ne semblent pas pouvoir se classer selon des sections clairement définies, ils sont regroupés en fonction d'un caractère prédominant, ainsi dans le «caput

⁷⁾ V. à ce sujet W. Ehlers, op. cit. (p. 35 n. 2) p. 177-178.

⁸⁾ Les concepts et la terminologie de la grammaire et de la stylistique sont empruntés à la tradition philologique telle qu'elle est résumée par exemple dans la grammaire latine de Leumann-Hofmann-Szantyr, dans le *Handbuch der Altertumswissenschaft*.

alterum» I A et B «*praevalente respectu*»; les passages ambigus peuvent aussi être mentionnés dans les rubriques (par ex. p. 1910,10. 1911,52. 1916,13). De tels cas, qui ne se présentent que trop souvent, montrent que le recours systématique au principe d'opposition n'est rien de plus qu'un moyen de distinction utile, puisque aussi bien le classement doit mettre en évidence toutes les nuances que présentent les attestations, et non pas les subordonner à un schéma abstrait.

Critères fondés sur le contenu

Les critères de classement fondés sur le contenu tels qu'ils sont mis en œuvre aux divers niveaux de subdivision répondent aux spécificités des attestations, qui varient d'un mot à l'autre.

Ce sont souvent des propriétés sémantiques qui se trouvent au premier plan, par exemple dans l'article *lux* «*caput prius: proprie – caput alterum: in imagine et translate*», I «*generatim – II speciatim*», sous IB 1 «*strictius*» – 2 «*latius*», etc. Dans ce même article *lux*, les critères relatifs à des spécificités concrètes leur sont subordonnés: IA «*caelestis*» – B «*non caelestis*», 1 «*diei*» – 2 «*signorum nocturnorum*»; tel est aussi le cas pour les critères morphologiques, par exemple p. 1906,5 et 42 locatif -i et ablatif temporel -e, p. 1911,26 et 51 pluriel – singulier; les caractéristiques stylistiques sont rassemblées dans le présent exemple sous la forme d'un bref appendice en fin d'article.

La syntaxe, qui n'a qu'une fonction subordonnée dans l'article *lux*, par exemple dans le «*caput prius*» II A «*per se*» et B «*cum determinatione*», joue souvent un rôle primordial dans le classement, par exemple dans le cas des verbes qui admettent diverses constructions (ainsi *obliviscor, oppleo*). S'il n'est pas possible de tenir compte des caractéristiques syntaxiques dans le classement, on ajoute habituellement un appendice concernant les constructions en fin d'article (par exemple *ordino*; parfois, cette section est insérée dans les subdivisions du classement; tel est le cas pour *praeiudico*), ou à la suite de sections importantes (par exemple *orior* p. 999,19 et suiv.), une autre solution consistant à en traiter brièvement dans un paragraphe placé en tête de la partie principale de l'article (par exemple pour *opprobrium* p. 796,65 et suiv.).

Tout en opérant avec les multiples critères dont il vient d'être question, il s'agit néanmoins de ne pas perdre de vue les corrélations qui existent entre les diverses caractéristiques ainsi déterminées. L'interdépendance des propriétés sémantiques et syntaxiques est particulièrement évidente dans le cas des verbes, notamment ceux qui ont un objet fixe et un objet mobile (ainsi *infundo alicui aliquid, infundo aliquid aliqua re*), ceux qui ont un emploi «*affectif*» et un emploi «*effectif*» (ainsi *ligo zonam, ligo nodum*), ou ceux qui peuvent être utilisés aussi bien transitivement qu'intransitivement (ainsi *ludo, moveo, obsequor*).

Le critère du type de langue, par exemple dans l'article *lux* dans le «*caput alterum*» I «*usu profano et com-*

muni» – II «*usu Iudaeorum et Christianorum proprio*», joue souvent un rôle important dans le classement, notamment pour la terminologie propre à certains domaines spécifiques (par exemple jurisprudence, médecine, architecture), ou en relation avec l'emploi privilégié de beaucoup de mots dans tel ou tel genre littéraire (par exemple épopée et élogie, éloquence et épistolographie).

Les mots qui désignent des objets ou des substances imposent le plus souvent un classement selon des critères relatifs à des spécificités concrètes: fabrication, utilisation, rôle dans la nature ou dans la vie quotidienne, etc. (par exemple *oleum, ovum, panis; hasta, liber*; les plantes et leur utilisation en cuisine et en médecine). Le lecteur ne doit cependant pas s'attendre dans ces cas à ce que le Thesaurus lui fournisse un article encyclopédique, même s'il peut à l'occasion y lire des informations de cette nature dans un article concernant un mot qui désigne un objet (par exemple *panis* p. 223,3 et suiv. 225,44 et suiv.); c'est que, d'une part, même pour les mots qui désignent des objets, ce sont les critères relatifs à la langue qui prévalent dans le Thesaurus, et que, d'autre part, tel objet souvent n'est pas lié à un seul mot (qu'on songe à *olea – oliva, oleum – olivum*), si bien que, en tout état de cause, il n'est pas possible, à partir d'un seul mot, de traiter systématiquement d'un objet dans un dictionnaire de langue.

Ordre chronologique

A chaque niveau de la subdivision du classement, la succession des sections était à l'origine le plus souvent déterminée selon des critères systématiques (ainsi «*proprie*» était-il par principe placé avant «*translate*», «*corporaliter*» avant «*incorporaliter*», etc.); actuellement, c'est la chronologie qui, en règle générale, détermine cette succession. C'est que, dans bien des cas, une présentation des phénomènes de langue dans l'ordre chronologique de leur apparition équivaut à leur explication génétique. Si tel n'est pas le cas, cette contradiction précisément peut être significative.

Autrement dit, on trouvera donc dans la première section d'un classement l'emploi qui est attesté le plus tôt dans les sources. Dans le cas de *lux*, les occurrences les plus anciennes désignent la clarté du soleil durant le jour et apparaissent dans la Loi des Douze Tables et dans d'autres vieux textes de loi sous la forme du locatif *luci*, «*de jour*»; c'est donc avec la sous-section regroupant ces formes, sous la rubrique «*locutiones adverbiales*», que commence cet article (p. 1906,5).

C'est aussi en principe la chronologie qui détermine la succession des attestations à l'intérieur de chaque section. Elle n'est rompue que par des parenthèses (par exemple dans l'article *lux* p. 1906,73 SALL. ... (TAC. hist. 5,22,3). VERG. ..., ou p. 1906,44–47 entre deux occurrences chez Cicéron; v. plus bas II C 1) ou par de brefs appendices insérés en fin de section (par exemple p. 1916,51); à l'intérieur des parenthèses, c'est également la chronologie qui détermine la succession des attestations; dans les appendices et les préambules, on donne parfois la préférence à l'ordre alphabétique.

β. Choix des attestations

Ce n'est que pour des mots rares que l'ensemble des attestations qui se trouvent dans les archives du Thesaurus peut être intégralement cité. C'est pourquoi on fut dès le début attentif à la nécessité d'opérer un choix judicieux dans les attestations; dès le volume III, le signe ^α est placé devant tous les lemmes pour lesquels les attestations disponibles ne sont pas citées dans leur ensemble. Toutes les occurrences qui ont été omises sont conservées à leur place dans les archives et sont à disposition pour être consultées par les personnes intéressées.

La question de savoir d'après quels critères le choix doit être fait se pose de manière différente pour chaque mot. C'est le critère chronologique qui est primordial, si bien qu'on allègue toujours les attestations les plus anciennes d'un emploi. Les emplois communs et fréquents ne sont ensuite illustrés que par quelques exemples peu nombreux, notamment dans les grands articles. Pour présenter l'histoire d'un mot, ce sont en effet les modifications de sens et les particularités de toute sorte apparaissant dans l'emploi de la langue durant une longue période d'environ huit cents ans qui sont de première importance, et c'est pourquoi ces phénomènes bénéficient d'une attention privilégiée. Dans cette procédure de choix, le nombre des attestations alléguées n'est pas forcément proportionnel à la somme de celles qui sont disponibles.

A l'origine, on s'est souvent contenté de marquer d'une manière générale par le signe ^α placé devant le lemme que l'article ne contenait pas toutes les attestations disponibles; depuis longtemps cependant, les omissions sont systématiquement signalées à l'intérieur de l'article également et dans les diverses sections, soit par une mention du type «*exempla selecta*» placée en tête d'une section, soit par «*al.*», «*saepe*» ou «*passim*» à l'intérieur ou à la fin des séquences chronologiques (les diverses significations de «*al.*» sont expliquées en détail sous II C 2).

Que les articles allèguent l'ensemble des attestations disponibles ou seulement un choix parmi elles, il convient toujours de rappeler que les archives du Thesaurus ne contiennent qu'un dépouillement, riche assurément, mais néanmoins sélectif, des œuvres postérieures à l'époque des Antonins, et aussi que la mise sur fiches intégrale de la période antérieure est très loin de pouvoir donner une image sans lacunes de la langue des premiers siècles, puisqu'elle ne porte elle aussi que sur un choix, déterminé par la tradition, de ce qui a effectivement constitué la langue à cette époque. Dans ces conditions, le portrait d'un mot, si précis soit-il, que présente un article reste inévitablement fragmentaire, provisoire et incomplet; un article du Thesaurus ne peut et ne doit pas être un point final, mais bien au contraire, de par la somme d'attestations qu'il met à disposition, l'amorce d'une discussion qui mette en évidence les problèmes qui se posent.

4. Appendices

C'est dans un appendice que peuvent être présentés les passages qui illustrent divers phénomènes, notamment syntaxiques, qui n'ont pas pu être traités dans le contexte du classement de la partie principale (ainsi l'article *lux* se conclut-il par une «*appendicula stilistica*»). Les synonymes, mots de sens voisin et les antonymes, qui, dans les premiers volumes, étaient souvent tout simplement énumérés en fin d'article, sont actuellement présentés de manière plus précise et munis de références, afin que le lecteur puisse plus facilement les contrôler; ils sont souvent placés à la suite de la définition, entre parenthèses ou bien sous forme de paragraphe introductif (tel est le cas pour *lucrum et opus*), ou encore dans un appendice (par exemple *locuples*). Suivent, le cas échéant, les lemmes secondaires (v. II B 1). Tout à la fin de l'article, on trouvera des données sur les dérivés et les composés (*deriv.*, *compos.*). Le renvoi *cf. Onom.* signale que le mot existe aussi comme nom propre (v. II A).

II. C. Signes techniques

1. pour le classement de l'article (v. p. 40 et suiv.)
- I A 1 a a
① ② ... Nature et séquence des signes marquant les divers niveaux de la subdivision hiérarchique du classement : I-II A-B 1-2 a-b α - β ①-② etc.
- caput, pars* Dans de grands articles, le classement peut commencer par les niveaux *caput prius* – *caput alterum* et *pars prior* – *pars altera*; dans de petits articles, il peut commencer par 1-2.
- () () Les parenthèses à l'intérieur d'une séquence d'attestations peuvent regrouper des passages de divers textes :
- D'une part des groupes verbaux qui se répètent (par exemple un substantif et son épithète, un verbe et son complément); dans ce cas, le mot qui se répète est le plus souvent imprimé en caractères espacés avant la parenthèse, après quoi il est abrégé ou totalement omis à l'intérieur de celle-ci (par exemple article *lux* p. 1906,44.69).
- D'autre part des passages qui sont comparables d'après leur contenu, ou d'après d'autres critères, en général précisés par une remarque en italique au début de la parenthèse (par exemple article *lux* p. 1906,51.55).
- (... [...]) Le même type de parenthèse à l'intérieur d'une parenthèse ronde est indiqué par une parenthèse carrée; la parenthèse ronde est dans ce cas normalement imprimée en caractères gras (par exemple article *lux* p. 1906,52).
2. pour le choix des attestations (v. p. 42)
- *lūx Le signe * placé devant le lemme en tête d'article signifie que les occurrences qui se trouvent dans les archives du Thesaurus ne sont pas toutes citées dans l'article.
- al., et saepe, et passim* *al.*, ou des indications comme *et saepe* ou *et passim*, signalent les endroits où des occurrences ont été omises. La signification exacte de ces indications varie selon la place qu'elles occupent dans une séquence d'attestations :
- a. A l'intérieur d'une séquence formée de textes de divers auteurs, elles indiquent qu'une ou plusieurs occurrences chez l'auteur après lequel elles s'insèrent ont été omises, par exemple *lux* p. 1908,58 SALL. Iug. 99,1 ... VERG. Aen. 4,586 ... 9,338 ... *al.* CIRIS 349.
- b. A la fin d'une section ou d'une parenthèse contenant des attestations :
- Après un auteur antérieur à Apulée elles indiquent qu'éventuellement quelques occurrences chez cet auteur, et en tout cas toutes les occurrences postérieures ont été omises, par exemple *lux* p. 1908,65 CIRIS 349 ... PROP. 4,3,32 ... OV. met. 3,149 ... 15,664 ... *al.*
- Après un auteur postérieur à Apulée, elles indiquent que, pour la période postérieure au milieu du 2^e siècle après J.-C., pour laquelle le Thesaurus ne dispose pas dans ses archives d'une mise sur fiches intégrale, mais seulement d'un dépouillement sélectif (v. IIA), les textes cités ne constituent qu'un choix parmi ceux qui sont disponibles dans les archives; par exemple *lux* p. 1908,84 TERT. anim. 53,6 ... OPT. PORF. carm. 24,3 ... PRVD. ham. 965 ... GENNAD. dogm. 62 ... *al.*
3. pour la présentation et l'explication des exemples
- Genres de caractères :
- Cic. Le nom de l'auteur d'une attestation qui contient le lemme est en petites capitales.
- Verr. II 2,156 Le titre de l'œuvre et tous les textes latins cités sont en romaine normale.
- Cic. Verr. II 2,156 Tous les éléments qui sont ajoutés par l'auteur de l'article (par exemple rubriques, commentaires), et en outre les passages qui ne contiennent pas le lemme, qui appartiennent à la latinité médiévale, ou qui sont issus d'un auteur grec, sont en italique; il en va de même pour les textes dont le libellé a été modifié.
- Trois points à l'intérieur d'un texte cité signalent à l'endroit en question l'omission d'un ou de plusieurs mots du contexte original.
- Parentèses à l'intérieur d'un texte cité (pour la signification des parenthèses à l'intérieur d'une séquence d'attestations avec fonction classificatrice, v. sous chiffre 1) :
- < > Les parenthèses pointues encadrent une intégration, par exemple article *lux* p. 1906,10.
- () Les parenthèses rondes encadrent dans les textes épigraphiques la résolution d'une abréviation, par exemple article *ludus* p. 1784,15.
- [] Les parenthèses carrées encadrent les lettres ou les mots qui doivent être athétisés, par exemple article *lux* p. 1906,18.
- , , Les petits crochets encadrent les mots auxquels se rapporte la parenthèse qui suit, par exemple article *lux* p. 1906,37.
- Signes dans le lemme (v. II B 1; pour le signe * v. sous 2) :
- ?oceanicus Un point d'interrogation devant le lemme indique une hésitation quant à la légitimité de sa présence dans le dictionnaire;
- †optu une croix devant le lemme indique que la tradition est corrompue;
- [ōcītās] la mise entre parenthèses carrées du lemme indique qu'il doit être écarté du dictionnaire;
- (octagōnos) la mise entre parenthèses rondes indique une forme restituée.
4. Abréviations
- x Abréviations du lemme : le lemme est abrégé par la forme univoque la plus brève de la terminaison; pour le mot *lux*: sing. -x, -is, -i, -em, -e, plur. -es, -um, -bus.
- es
- Abréviations concernant les ouvrages et articles cités : les commentaires concernant un passage cité et quelques ouvrages de base sont cités par le seul nom de leur auteur, par exemple dans l'article *lux* p. 1912,37 à propos de MANNIL. 1,187 v. Housman *ad l.*, p. 1905,33 Hofmann-Szantyr renvoie à la *Lateinische Syntax und Stilistik* de J. B. Hofmann dans la nouvelle édition revue par A. Szantyr, München 1965 (édition corrigée en 1972). Tous les autres ouvrages et articles sont cités sous la forme directement compréhensible la plus brève, le cas échéant avec mention de l'année de parution pour en faciliter le repérage dans l'*Année philologique*; par exemple p. 1906,5 Leumann, *Gramm.* 1977 renvoie à la *Lateinische Laut- und Formenlehre* de Leumann, 6^e édition, München 1977.
- Petit choix des abréviations les plus fréquentes dans les explications et les rubriques :
- Housman
ad l.
Hofmann-
Szantyr
- Leumann,
Gramm. 1977

<i>ad l.</i>	ad locum
<i>al.</i>	(et) alia (v. p. 42)
<i>a. 35</i>	anno 35 post Christum natum
<i>a. 35 a. Chr.</i>	anno 35 ante Christum natum
<i>apud ICTos</i>	apud iurisconsultos
<i>cf.</i>	confer, conferas, conferatur sim.
<i>coll.</i>	collato, -a, -is
<i>coni.</i>	coniecit, coniectura
<i>e.g. (ex. gr.)</i>	exempli gratia
<i>eqs.</i>	et quae sequuntur
<i>gr.</i>	graece
<i>i.</i>	id est
<i>i. q.</i>	idem (est) quod (v. B 3a)

<i>in univ.</i>	in universum
<i>om.</i>	omisit, omittitur, omisso sim.
<i>q. e., q. s.</i>	qui quae quod est, qui quae sunt
<i>sim.</i>	(et) similia, similiter
<i>var. l.</i>	varia lectio
<i>vol. VII 2, 1904, 83</i>	sc. Thesauri vol. VII pars altera p. 1904 l. 83
<i>~</i>	
<i>in schedis nostris</i>	sc. archivi Thesauri
<i>in exemplari nostro</i>	sc. bibliothecae Thesauri

Abréviations concernant les langues romanes et indo-européennes v. p. 13.